



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2013

Paris, le 26 avril 2013 - L'Assemblée Générale ordinaire convoquée jeudi 18 avril 2013 à 11 Heures, a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés (1) de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Elle a affecté le bénéfice net de 2.539.246 €, majoré du report à nouveau de 3.110 € et de 3.231€ prélevé sur la prime d'émission, soit un total de 2.545.588 € en totalité au versement du dividende, ce qui correspond à un dividende de 2,98 € par action.

Compte tenu de l'acompte de 1euro par action déjà versé, le solde du dividende s'élève à 1,98€ par action. Il sera payé le 31 juillet 2013.

L'Assemblée générale a, d'autre part, reconduit pour 18mois le programme de rachat de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité en place, le nombre d'actions auto détenues ne pouvant toutefois excéder 5% du capital et le prix d'achat maximum 65€ par action. Le conseil d'administration du même jour a adopté le descriptif du programme de rachat d'actions propres déjà cité et renouvelé le contrat de liquidité conclu avec Kepler-Cheuvreux.

L'Assemblée Générale a renouvelé MM. Emmanuel Rodocanachi et Alain Benon en qualité d'administrateurs pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration du même jour a renouvelé M. Alain Benon en qualité de Président-Directeur général de la Société.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée Générale étaient au nombre de treize. Ils détenaient 565.226 actions et autant de voix.

La première et la seconde résolution ont été adoptées à une majorité de 64,71 % des droits de vote existants et de 64,65% du nombre d'actions constituant le capital social.

La cinquième résolution a été adoptée à une majorité de 59,67% des droits de vote existants et de 59,61% du nombre d'actions constituant le capital.

Les septième et huitième résolutions ont été adoptées à une majorité de 61,43% des droits de vote existants et de 61,37% du nombre d'actions constituant le capital.

Les troisième, quatrième, sixième et neuvième résolutions ont été adoptées à l'unanimité, soit 66,24% des droits de vote existants et de 66,17% du nombre d'actions constituant le capital.

(1) Pour les comptes consolidés, voir communiqué du 19 février 2013.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél. 01 40 07 81 03